



MOUVAUX

MAIRIE de MOUVAUX
42, Boulevard Carnot
59420 MOUVAUX

Marché public de travaux

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA CHARPENTE AU COMPLEXE SPORTIF COUBERTIN

Procédure adaptée

En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

REGLEMENT DE CONSULTATION (R.C)

Date limite de remise des offres :

Vendredi 6 novembre 2026 à 12h00

visite obligatoire - rdv sur site – préinscription obligatoire :

- Jeudi 8 octobre 2026 à 14h00

- Jeudi 15 octobre 2026 à 14h00



**L'INTEGRALITE DES TRAVAUX (LOTS 1 ET 2)
SERA TERMINEE ET RECEPTIONNEE AU
PLUS TARD LE 30 JUIN 2027.**

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE

	Marché public de Travaux <u>Objet</u> : TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA CHARPENTE AU COMPLEXE SPORTIF COUBERTIN
	<u>Acheteur</u> : Mairie de Mouvaux 42 Boulevard Carnot 59420 - MOUVAUX
	Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique. CCAG applicable au marché public : CCAG Travaux.
	Le marché est divisé en 2 lots.
	Profil acheteur : https://marchespublics596280.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome&goto=
	Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.
	L'offre est valable 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.
	L'acheteur se réserve le droit de recourir à la négociation.
	La visite du site est obligatoire.
	Les informations concernant les variantes sont indiquées au sein du présent document.
	Les informations concernant les prestations supplémentaires éventuelles sont indiquées au sein du présent document.
	Code CPV principal de la consultation : 45261100-5 : Travaux de charpente

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	4
1.1.	Objet de la consultation	4
1.2.	Codes CPV	4
1.3.	Durée.....	4
ARTICLE 2.	DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
ARTICLE 3.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
3.1.	Procédure de passation.....	5
3.2.	Allotissement	5
3.3.	Négociation	5
3.4.	Renseignements complémentaires	6
3.5.	Visite de site	6
ARTICLE 4.	PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE	6
4.1.	Dossier de candidature	6
4.2.	Sous-traitance	7
4.3.	Groupements d'opérateurs économiques.....	7
ARTICLE 5.	PRÉSENTATION DE L'OFFRE	9
5.1.	Présentation du dossier d'offre	9
5.2.	Variantes	9
5.3.	Prestations supplémentaires éventuelles.....	9
5.4.	Délai de validité.....	9
ARTICLE 6.	CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE.....	10
ARTICLE 7.	MODALITÉS DE REMISE DES PLIS	11
ARTICLE 8.	ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....	12
ARTICLE 9.	LITIGES ET DIFFÉRENDS	12

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Objet de la consultation

Objet des travaux : TRAVAUX DE CHARPENTE AU COMPLEXE SPORTIF COUBERTIN.

Pour donner suite à la découverte de fissures lors des travaux actuels de rénovation de la couverture, le présent marché a pour objet la mise en œuvre de tous les renforts nécessaires pour rendre la charpente actuelle conforme et également refaire l'intégralité des peintures.

Lieu d'exécution : COMPLEXE SPORTIF PIERRE DE COUBERTIN, 35 Rue Mirabeau, 59420 MOUVAUX

Allotissement :

Lot 1 "CHARPENTE"

Lot 2 "TRAVAUX DE FINITION INTERIEURS (PEINTURES - FAUX-PLAFONDS - NETTOYAGE...)"

Tranches :

Le lot 2 est décomposé en 7 tranches :

- Tranche ferme : salles de sports
- Tranche optionnelle 1 : hall d'entrée, bureau(x), sanitaires, cage d'escalier, bureau à l'étage
- Tranche optionnelle 2 : couloir vers la salle gym, vestiaires, bureau(x)
- Tranche optionnelle 3 : côté salle judo, salle escrime : vestiaires, bureau(x), couloir
- Tranche optionnelle 4 : club house, couloir, sanitaires
- Tranche optionnelle 5 : portes des grandes salles
- Tranche optionnelle 6 : salle cyclo

Modalités d'affermissement de la tranche optionnelle

Modalités d'affermissement des tranches optionnelles

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité d'affermir ou de renoncer à l'affermissement des tranches optionnelles. En cas d'affermissement, chaque partie est automatiquement engagée sur les prestations à fournir et décrites au CCTP du présent marché.

L'affermissement de chaque tranche optionnelle pourra intervenir durant toute la durée du marché.

L'affermissement de chaque tranche se fera par ordre de service et sera transmis au titulaire du marché.

Il n'est prévu aucune indemnité de dédit ou d'attente.

1.2. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant : 45261100-5 : Travaux de charpente

Code(s) CPV secondaire(s) :

Lot n° 1 : CHARPENTE: 45261100-5 : travaux de charpente

Lot n° 2 : TRAVAUX DE FINITION INTERIEURS : 45400000-1 : travaux de parachèvement de bâtiment

1.3. Durée

Pour l'ensemble des lots

Durée :

Le marché est conclu pour une durée de 26 semaines (phase préparatoire + phase exécution – hors vacances de Noël et hors garantie de parfait achèvement).

La durée du marché commence à courir à partir de la notification.

Période de préparation :

Par dérogation à l'article 28.1 du CCAG travaux, une période de préparation de 3 mois est prévue sauf si l'offre du titulaire prévoit un délai plus court, celui-ci prévaut (voir acte d'engagement).

Délai d'exécution :

Le délai d'exécution est égal à la durée du lot. Il est repris dans le calendrier des travaux établi conformément à la durée sur laquelle s'engage le titulaire dans l'acte d'engagement.

Caractéristiques du délai d'exécution du marché :

Par dérogation à l'article 18 du CCAG travaux, la date de commencement ne sera pas définie par ordre de service pour le lot 1.

ARTICLE 2. DOSSIER DE CONSULTATION

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome&goto=>

Le dossier de consultation comprend les éléments suivants :

- L'acte d'engagement (AE)
- Le présent Règlement de consultation (RC)
- L'attestation sur l'honneur (AH)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ou tout autre document qui en tient lieu et ses éventuelles annexes
- Le calendrier prévisionnel
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ou tout autre document qui en tient lieu et ses éventuelles annexes (1 par lot)
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs éventuels actes modificatifs, postérieurs à la notification du marché
- Les éléments de décomposition de l'offre financière du titulaire (DPGF – 1 par lot)
- DC1 – Lettre de candidature
- DC2 – Déclaration du candidat individuel
- L'attestation de visite (AV)
- Mémoire technique (MT)
- Plans
- Carnet de détails sur le renfort de la charpente
- Rapport amiante
- DOE
- Diagnostic charpente

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard le 30 octobre 2026 à 23h59. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques au plus tard le 30 octobre 2026 à 23h59, pour autant qu'ils en aient fait la demande au plus tard le 28 octobre 2026 à 23h59.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Procédure de passation

Conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la commande publique, le marché est passé par procédure adaptée.

3.2. Allotissement

Un candidat peut remettre une offre pour chacun des lots.

Le maître d'ouvrage ne limite pas le nombre de lots pour lesquels le candidat peut présenter une offre, ni le nombre de lots qui peuvent être attribués à un même candidat.

3.3. Négociation

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, le maître d'ouvrage a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

3.4. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires concernant cette consultation les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil acheteur dont l'adresse URL est la suivante : <https://marchespublics596280.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome&goto=>

3.5. Visite de site

Le soumissionnaire est tenu d'effectuer une visite des lieux.

Toutefois, le maître d'ouvrage acceptera qu'un soumissionnaire ne se présente pas à celle-ci si des justificatifs démontrant la bonne connaissance des lieux d'exécution sont apportés.

Le soumissionnaire joint à son offre l'attestation en annexe correctement complétée.

Le candidat devra obligatoirement assister au moins à l'une des visites suivantes :

- Jeudi 8 octobre 2026 à 14h00

- Jeudi 15 octobre 2026 à 14h00

Le rendez-vous est fixé directement au complexe sportif Pierre de Coubertin - 35 rue Mirabeau - 59420 MOUVAUX

Le candidat devra au préalable s'inscrire en adressant un courriel à l'adresse commandepublique@mouvau.fr.

ARTICLE 4. PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE

4.1. Dossier de candidature

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.

Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.

Les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat seront analysées à partir des critères listés ci-dessous. Lorsqu'un niveau minimum est exigé pour un critère, le candidat doit fournir les preuves des minimaux demandés ou toute autre forme de preuve équivalente.

N°	Capacité économique et financière du candidat	Lot
1	Jugement redressement judiciaire, le cas échéant	Tous les lots
2	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Chiffre d'affaire annuel minimal exigé : Lot 1 : 1 000 000 € HT	Tous les lots

N°	Capacité technique et professionnelle du candidat	Lot
1	Une liste des principaux travaux fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les travaux sont prouvés par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Lot 1 : références de 3 chantiers de renforcement de charpente minimum avec attestation de bonne exécution, la date, le lieu et le montant	Tous les lots
2	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.	Tous les lots
4	Qualifications suivantes minimales exigées : • Qualification 2391 – réparation et renforcement d'ouvrages de charpentes	Lot 1

En application de l'article R2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le maître d'ouvrage peut obtenir directement par le biais :

1° D'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation ;

2° D'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

4.2. Sous-traitance

Le soumissionnaire présente dans son offre les sous-traitants dont l'intervention est envisagée, s'ils sont connus.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le soumissionnaire joindra :

- les pièces permettant de justifier des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant lorsque le candidat ou l'un des membres du groupement candidat s'appuie sur la ou les capacités du sous-traitant proposé. Le candidat joindra à cet égard la preuve qu'il disposera des capacités de l'opérateur économique pour l'exécution du marché ;
- une déclaration indiquant que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner aux marchés publics ;
- le formulaire DC4 (déclaration de sous-traitance) dans sa dernière mise à jour dûment complétée et signée.

4.3. Groupements d'opérateurs économiques

Conformément à l'article R. 2142-19 du code de la commande publique, les groupements d'opérateurs économiques peuvent participer à la présente consultation.

Lors de la remise de la candidature et de l'offre, la forme juridique du groupement est laissée à la libre appréciation des candidats.

Le groupement pourra prendre la forme soit d'un groupement conjoint, soit d'un groupement solidaire.

Quelle que soit la forme juridique du groupement retenue par les candidats, la composition du groupement devra être détaillée et l'un des opérateurs économiques membre du groupement sera désigné comme mandataire. Ce mandataire représentera l'ensemble des membres du groupement vis-à-vis de l'acheteur et coordonnera les prestations des membres du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2142-26 du code de la commande publique, la composition du groupement ne pourra pas être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché.

Il pourra cependant être dérogé à ce principe en cas d'opération de restructuration de société, notamment de rachat, de fusion ou d'acquisition touchant l'un des membres du groupement ou, si le groupement apporte la preuve qu'un de ses membres se trouve dans l'impossibilité d'accomplir sa tâche

pour des raisons qui ne sont pas de son fait. Le groupement pourra alors demander à l'acheteur l'autorisation de continuer à participer à la procédure de passation en proposant, le cas échéant, à l'acceptation de l'acheteur, un ou plusieurs nouveaux membres du groupement, sous-traitants ou entreprises liées.

Dans le cadre de procédures incluant une ou plusieurs phases de négociation ou de dialogue, l'acheteur peut également autoriser le groupement qui en fait la demande à modifier sa composition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

1° Le groupement dispose des garanties économiques, financières, techniques et professionnelles exigées par l'acheteur pour participer à la procédure ;

2° Cette modification ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective entre ceux-ci.

L'acheteur se prononcera sur la recevabilité de cette demande après examen de la capacité de l'ensemble des membres du groupement ainsi transformé et, le cas échéant, des sous-traitants et entreprises liées présentées à son acceptation, au regard des conditions de participation qu'il a définies.

Un même opérateur économique peut être membre de plus d'un groupement pour un même marché public.

Un opérateur économique se présentant en groupement peut également présenter une offre en qualité de candidat individuel.

ARTICLE 5. PRÉSENTATION DE L'OFFRE

5.1. Présentation du dossier d'offre

Dans le cadre de son offre, le candidat devra produire les documents suivants.
Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier d'offre.

N°	Description
1	L'acte d'engagement Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre.
2	Le relevé d'identité bancaire
3	Le mémoire technique (1 par lot) La trame de mémoire est fournie dans le DCE
4	Les déclarations de sous-traitance nécessaires le cas échéant
5	La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (1 par lot)
6	Les Attestations d' assurances
7	Les Fiches techniques et données de sécurité
8	L'attestation de visite correctement complétée.
9	Le Pouvoir engager la société
10	Les documents mentionnés dans le Mémoire technique ET/OU CCTP

5.2. Variantes

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée.
Aucune variante n'est prévue par le maître d'ouvrage.

L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public.
En cas de présentation d'une variante, seule l'offre de base sera prise en compte.

5.3. Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle facultative ou obligatoire.

5.4. Délai de validité

Le candidat reste lié par son offre pendant un délai de 180 jours calendaires, à compter de la date limite de présentation des offres.

En application de l'article R2151-6, Le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

ARTICLE 6. CRITÈRES D'ATTRIBUTION ET CHOIX DE L'OFFRE

Le maître d'ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères.

Les critères listés ci-dessous s'appliquent pour l'attribution du marché.

Lot 1 : CHARPENTE:

N°	Description	Pondération
Intégralité des lots :		100
1	Prix à partir de la DPGF	50
2	Valeur technique	20
2.1	Compréhension du projet, méthodologie et organisation (PIC.....)	10
2.2	Sécurité du chantier et des travailleurs (moyens mis en place)	10
3	Délai	20
3.1	Méthodologie pour respecter le délai	10
3.2	Optimisation du Délai d'exécution et de préparation	10
4	Démarche environnementale	10
4.1	Performance carbone de l'acier et des matériaux ⇒ Fournir les fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) ou profils environnementaux de l'acier proposé	4
4.2	Faible impact environnemental des traitements de surface : - Qualité du plan de gestion des déchets spécifiques aux chutes d'acier - Optimisation des sections d'acier pour éviter le gaspillage	4
4.3	Transport : optimisation du transport depuis le lieu de fabrication pour limiter les émissions liées à la livraison + priorisation véhicule électrique	2

Lot 2 : TRAVAUX DE FINITION INTERIEURS :

N°	Description	Pondération
Intégralité des lots :		100
1	Prix à partir de la DPGF	50
2	Valeur technique	20
2.1	Compréhension du projet, méthodologie et organisation (PIC.....)	10
2.2	Sécurité du chantier et des travailleurs (moyens mis en place)	10
3	Délai	20
3.1	Méthodologie pour respecter le délai	10
3.2	Optimisation du Délai d'exécution	10
4	Démarche environnementale (peintures labellisées, méthode et procédés de nettoyage...)	10

Une certaine valeur a été attribuée à chaque critère. Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché sera attribué au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse du point de vue du maître d'ouvrage.

Si une offre lui paraît anormalement basse, le maître d'ouvrage demandera au soumissionnaire d'apporter les précisions et justifications permettant de démontrer que l'offre présentée n'est pas

anormalement basse, en application des articles L. 2152-5 à L. 2152-6 et R. 2152-3 à R. 2152-5 du code de la commande publique.

Si les éléments produits par le soumissionnaire ne permettent pas de justifier de manière satisfaisante le bas niveau des prix proposés ou si le soumissionnaire se trouve dans l'un des cas précisés aux articles R. 2152-4 ou R. 2152-5 du code de la commande publique, son offre est rejetée.

ARTICLE 7. MODALITÉS DE REMISE DES PLIS

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et l'heure mentionnées en page de garde du présent document. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme étant hors délai.

Conformément aux articles R.2132-7 et R.2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : <https://marchespublics596280.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome&goto=>

La liste des formats de fichiers acceptés est la suivante :

- Portable Document Format (Adobe .pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb),
- Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Les certificats de type RGS peuvent encore être utilisés après le 1er octobre 2018 pour le temps de leur validité.

Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Copie de sauvegarde

Il est rappelé que le candidat peut, s'il le souhaite, faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres soit sur un support papier ou sur support physique électronique, soit par voie électronique.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur ou à l'autorité concédante sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention " INTITULE DU MARCHE - copie de sauvegarde – Service Commande Publique – NE PAS OUVRIR ".

La copie de sauvegarde adressée par voie électronique est transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du code de la commande publique).

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur ou l'autorité concédante.

ARTICLE 8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Au terme de la procédure, le maître d'ouvrage demandera à l'opérateur économique ou au mandataire du groupement d'opérateurs auquel il est envisagé d'attribuer le marché de lui retourner :

- L'acte d'engagement dûment rempli, daté et signé par la personne habilitée à engager la société.
- Les attestations d'assurance reprises dans le CCAP
- Les documents justificatifs visés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le cas échéant, il sera fait application des articles R. 2143-13 et R. 2143-15 du Code de la commande publique.

Lors de la conclusion du marché et tous les 6 mois jusqu'à la fin de celui-ci, il sera demandé au titulaire du marché de fournir une attestation de vigilance afin de prouver qu'il respecte les règles applicables en matière de lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 9. LITIGES ET DIFFÉRENDS

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Lille
Tél. : 03 59 54 23 42
Fax : 03 59 54 24 45
Email : greffe.ta-lille@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes:

Tribunal Administratif de Lille
Tél. : 03 59 54 23 42
Fax : 03 59 54 24 45
Email : greffe.ta-lille@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr.